



## Articles

- 1 **Éditorial** : Regroupement familial,  
par *Betim*
- 3 **Tribune** : Amendes administratives dès 14 ans :  
une rupture radicale avec le postulat de la protection de la  
jeunesse,  
par *Bernard De Vos, Bruno Vanobbergen, Alexis Deswaef,  
Denis Lambert et la CODE*

## DOSSIER

### Que voulons-nous faire de ce lieu appelé école ?

- 5 L'école égale : l'enseignement face au défi de l'inégalité,  
par *Amélie Mouton*
- 7 École : quelles pistes pour assurer à chacun des chances  
égales d'émancipation ?  
par le *Centre d'Action Laïque*
- 12 Le modèle finlandais, la solution contre le décrochage  
scolaire ?  
par *Sandrine Turkieltaub*
- 20 Mineurs mal accompagnés
- 21 Les recommandations formulées par les jeunes,  
extrait du rapport *Mineurs mal accompagnés*
- 26 L'impro : un projet de réadaptation pour des jeunes en dif-  
ficulté ? Détails d'une expérience pilote en partenariat avec  
les services privés et publics,  
par *M. Decocq, F. Henry, C. Mathys, C. Parthoens,  
E. Schoonbroodt*
- 32 Les enfants de parents détenus. Journée de débat général du  
Comité des droits de l'enfant des Nations unies,  
par *Aurore Dachy*
- 36 Le séjour des mineurs étrangers non accompagnés enfin  
consacré dans la loi,  
par *Cécile Ghymers*

## Jurisprudence

**Brux., Ch. jeun., 19 mars 2007, arrêt 102/2007.**  
(N° parquet JEU 86/07)

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Art. 46 de la loi du 8  
avril 1965 - Parties à la cause – Parents d'accueil - Grand-mère  
ne pouvant être considérée comme famille d'accueil, l'enfant  
ne lui ayant été confié, ni par les parents ni par une autorité de  
placement, pour une certaine durée

43

**Brux., 30<sup>ème</sup> Ch. jeun. 20 octobre 2008, arrêt J/278/2008**  
(N° greffe 2008pj219 et N° parquet JEU 387/08).

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Art. 36, 2° de la loi  
du 8 avril 1965 – Placement en famille d'accueil en vue d'une  
adoption de l'enfant – Le tribunal ne peut taire l'identité de la  
famille d'accueil

43

**Brux., 30<sup>ème</sup> Ch. jeun. 24 novembre 2008, arrêt J/306/2008 (N°  
greffe 2008pj225 et N° parquet JEU 408/08).**

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Art. 36, 2° de la loi du  
8 avril 1965 – Décision de placement – Art. 53<sup>ter</sup> de la loi –  
L'ordonnance doit contenir un résumé des éléments touchant à  
la personnalité ou au milieu du mineur qui justifient la décision  
– Simple référence aux «renseignements recueillis» insuffisante  
– Nullité de l'ordonnance

43

**Cass., 27 janvier 2010, R.G. n° P.09.1686.FR/1.**

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Art. 12 de la Convention  
des droits de l'enfant et art. 46, al. 2 et 54<sup>bis</sup> la loi du 8 avril 1965  
- Enfant âgé de moins de 12 ans – Enfant non cité à comparaître  
devant le tribunal mais représenté par l'avocat désigné – Op-  
portunité d'entendre l'enfant relève de l'appréciation en fait des  
juridictions de la jeunesse

44

**Brux., 30<sup>ème</sup> Ch. jeun., 11 octobre 2010, arrêt J/319/10**  
(N° de greffe 2010/PJ/182 et n° parquet 2010/VJ13/515).

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Emploi des langues - Art.  
62 de la loi du 8 avril 1965 et 16 de la loi du 15 juin 1935 concer-  
nant l'emploi des langues en matière judiciaire - Si le prévenu  
est domicilié dans l'agglomération bruxelloise, la langue de la  
procédure est soit le français ou le néerlandais selon que le prévenu  
a fait usage à l'instruction –ou à défaut de celle-ci à l'informa-  
tion- de l'une ou l'autre de ces langues pour ses déclarations – Art. 6  
de l'ordonnance du 29 avril 2004 impose le respect de la langue  
familiale, en l'espèce le français – Il n'y a pas lieu d'ordonner le  
changement de langue

44

**J.P. Zomergem - 29 décembre 2009**

Administration provisoire - Déclaration de préférence pour une  
personne à désigner comme administrateur provisoire - Motifs  
sérieux de s'en écarter (art. 488<sup>bis</sup>, C.C.)

45

**Cass. (2<sup>ème</sup> ch.) – 17 janvier 2012 (P.11.1650.N)**

Compétence territoriale - Protection de la jeunesse - Résidence  
du parent qui a la garde - Changement de résidence en cours  
d'instance - Appel

45

**Cour européenne des droits de l'Homme (5<sup>ème</sup> section) -  
9 février 2012**

Liberté d'expression - Distribution d'un tract homophobe dans  
une école - Condamnation pénale - Ingérence - Allégations  
graves et dommageables - Public influençable - Sanctions mo-  
dérées - Pas de violation de l'art. 8 CEDH

45